

**Sujet : Suspension des adoptions internationales en Ethiopie**

Madame la Présidente,

**Dans le prolongement des nombreux échanges consacrés à la situation de l'adoption internationale en Ethiopie, la Mission de l'adoption internationale (MAI) informe les opérateurs français implantés en Ethiopie qu'en date du 22 avril 2016, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international a adressé un courrier à Mme Zenebu TADESSE, ministre des Femmes et des Enfants en Éthiopie, annonçant la suspension des adoptions internationales jusqu'à la mise en place des réformes législatives et institutionnelles engagées par ce pays.**

D'autres pays d'accueil tels que l'Allemagne, la Belgique francophone, le Danemark l'Espagne, l'Irlande, la Suède et la Suisse ont déjà suspendu les adoptions en Éthiopie.

Cette décision intervient à la suite de la mission de la MAI en Éthiopie effectuée du 10 au 12 février dernier. Lors de cette mission, la MAI a rencontré la ministre des Femmes et des Enfants pour faire un état des lieux sur la situation de l'adoption. Le constat a été fait conjointement de la nécessité de suspendre les adoptions internationales pour garantir l'éthique et la sécurité juridique des procédures, et afin d'encourager les prises en charge locales alternatives à l'adoption internationale.

**Seules les procédures des familles apparentées à des enfants éthiopiens avant le 22 avril 2016 et dont la liste nominative a été transmise aux autorités éthiopiennes ont reçu un accord de principe de la ministre éthiopienne. Ces procédures sont autorisées à se poursuivre par l'intermédiaire des opérateurs. En ce qui concerne la situation des enfants déjà adoptés et arrivés en France, les OAA assureront leur suivi et transmettront les rapports de suivi dans le respect des exigences de la législation éthiopienne en la matière.**

Un communiqué sera diffusé ce jour sur le site de la MAI.

PS : Un courriel, suivi d'un courrier, est adressé à chacun des 7 opérateurs français, y compris à ceux (Accueil et Partage, Païdia et Passerelle) qui ont récemment arrêté ou vont arrêter leurs activités en Ethiopie.

Le courriel et courrier seront accompagnés de la liste des familles apparentées, pour chaque opérateur, et transmise aux autorités éthiopiennes.